

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1719**

commune (s) : **Genay**

objet : **Plan de cession - Logement social - Cession, à titre onéreux, à Habitat et Humanisme Rhône (HHR), d'une maison d'habitation située 1283, route de Trévoux**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1719**

commune (s) : Genay

objet : **Plan de cession - Logement social - Cession, à titre onéreux, à Habitat et Humanisme Rhône (HHR), d'une maison d'habitation située 1283, route de Trévoux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

La Métropole est propriétaire d'un bien immobilier situé 1283, route de Trévoux à Genay, acquis par acte du 8 septembre 2000, pour la constitution de réserve foncière en vue de l'accueil d'activités économiques. Ce projet est aujourd'hui abandonné.

Conformément aux grands principes retenus dans le cadre du plan de cession, les biens dépourvus de projet sont réinterrogés, au regard des différentes politiques publiques conduites par la Métropole.

Situé sur une Commune déficitaire en logement social (17,74 % de logement social au 1er janvier 2015), ce patrimoine a été proposé à Habitat et Humanisme Rhône (HHR) qui, par ailleurs, bénéficiait d'une convention d'occupation temporaire sur ce bien. HHR le sous-louait à une famille suivie par l'association. Cette cession permettra ainsi de développer une offre de logement social pérenne.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- d'une maison d'habitation de 2 étages sur rez-de-chaussée,
- d'une parcelle de terrain de 2 043 mètres carrés, cadastrée AN 307, sur laquelle est édifée cette construction,

le tout situé 1283, route de Trévoux à Genay.

III - Le projet

Aux termes d'un compromis, la Métropole céderait à HHR la maison d'habitation ci-dessus désignée ainsi que la parcelle de terrain cadastrée AN 307 sur laquelle est édifée cette construction, pour un montant de 85 000 €, bien cédé occupé.

Par ailleurs, il est ici précisé que la cession dudit bien à HHR s'effectue dans le cadre de l'habitat spécifique avec un conventionnement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). HHR souhaite ainsi maîtriser les loyers et les charges des résidents. Cette opération s'inscrivant dans le cadre de la mission d'intérêt général assumée par les organismes de logement social parmi lesquels HHR, il est précisé que HHR effectuera des travaux de remise aux normes à hauteur de 70 000 € HT.

En conséquence, cette cession s'effectuerait au prix de 85 000 €, inférieur à celui estimé par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 21 juillet 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à Habitat et Humanisme Rhône (HHR), pour un montant de 85 000 €, d'une parcelle de terrain cadastrée AN 307 de 2 043 mètres carrés sur laquelle est édifiée une maison d'habitation située 1283, route de Trévoux à Genay, dans le cadre de l'habitat spécifique avec un conventionnement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4497, le 30 janvier 2017 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 85 000 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie du bien du patrimoine de la Métropole de Lyon : 181 742,91 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2118 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.